

Compte Rendu CHSCT



Mercredi 13 mai s'est tenu un CHSCT avec un comité restreint.

Représentants de l'administration	Elus	Représentants du personnel	SSSM
Contrôleur Décellières Colonel Mathieu Lt Colonel Coledani Monsieur Jacolot ACFI : A. Izambar OCT : Nelly Vatry	Monsieur Dorthe Monsieur DEBUC Madame THIEBAULT	A. Goret L. Saubesty G. Robert-Arnouil D. Vernoux S. Lanssade F. Mathieu S. Audet Mme Lanssale	Médecin chef P. Bouffard Médecin de prévention F. Pantaloni

Le SNSPP ouvre la séance en lisant une déclaration liminaire sur la ré-activité de l'établissement à mettre en place diverses mesures.

L'ordre du jour comprenait:

le **compte rendu de la visite de CESTAS**: avis favorable

Sujets	Observations
Les rapports d'inspection 2019 de l'ACFI	Mme IZAMBAR a fait une synthèse de ses 6 rapports d'inspection à savoir sur les cis de Sauveterre, Mios, Castillon, St Vivien et Bruges (partie vie et administratif) elle n'a pas inspecté sur l'opérationnel et les locaux associatifs . <u>2 points principaux relevés :</u> 1/ Evaluation des risques psycho-sociaux et Document Unique au sein des centres de secours . 2/ Rappels à la réglementation sur les équipements et locaux des activités physiques : une partie des équipements sportifs a été fourni par les amicales des centres. Programmation pour 2020, à partir de septembre : des CIS de Bruges (remises et extérieur), Coutras, Lanton, Préchac et du CTA-CODIS.
Le bilan de campagne de prévention alcool et substances psycho-actives	180 agents contrôlés, tous négatifs
Les mesures administratives en lien avec la crise COVID	<u>Présentation de la note de service 2020-006</u> : mesures liées au dé-confinement au sein des sites de l' établissement, avec un mémento dé-confinement : proposition des bonnes pratiques à observer , version 1 qui évoluera au fur et à mesure du temps. Et un modèle d'affichage de jauge permettant de savoir combien de personnes sont autorisées dans les locaux . <u>Rappel du directeur</u> : fermeture des gymnases et salles de sport jusqu'à nouvel ordre. <u>Présentation de l' analyse COVID</u> par le Dr Pantaloni , il précise qu'il n'y aura pas de test dépistage d'effectuer au sein de l' établissement (coût élevé), les agents ont la possibilité de le faire via leur médecin traitant : test rhyno-pharyngé pris en charge par l' assurance maladie (test plus efficace que la sérologie).

Rappel sur le port du masque obligatoire

A l'intérieur de l'établissement, chaque fois que la distanciation ne sera possible (dépassement de jauge maximum), le port du masque "grand public" sera obligatoire, l'établissement dotera chaque agent présent au sein d'un site de travail.

Celui-ci utilisé, conservé, entretenu et nettoyé sous la responsabilité de l'agent.

-Sur intervention :

port du masque chirurgical obligatoire (pris au départ de l'intervention, stockage au niveau des standards, usage unique et jetés dans une poubelle "DASRI" à l'issue de l'intervention).

Questions diverses des représentants : y a-t-il des protections supplémentaires de matelas pour les casernes possédant des couchages ? Non, les matelas disposent déjà de housses et d'alèses, rappel sur l'utilisation et l'entretien des locaux de nuit.

Pouvons-nous ré-adapter l'emploi du temps au sein des centres de secours ? Non, les différentes notes sur les dispositions COVID sont claires.

Et malheureusement, par manque de temps : voici les questions que les représentants du personnel souhaitaient aborder lors du CHSCT du 13 mai, envoyées le 27 avril (délai de rigueur respecté)

- Pourquoi le CHSCT n'a pas participé aux réunions de crise dans le cadre du COVID ?

- **RPS Bassens** : qu'en est-il de la pénurie de chefs d'agrès ? les candidatures spontanées ont-elles fonctionné ? le bien-être au travail est-il revenu ?

- **Caméras piétons** : après quelques mois de service, nous aimerions avoir un retour sur leur utilisation, ont-elles permis de faire baisser le nombre d'agressions ?

Les éléments de réponse à ces questions seront intégrés au compte rendu de séance.

Vos représentants CHSCT SUD SDIS33